

par l'honorable ministre du Commerce. Il a dit que les membres du Parlement, qui ont adopté la loi de l'an dernier, se trouvent à avoir approuvé le principe consacré par le projet de loi actuel. Je prétends que ceci n'est pas conforme aux faits. Je constate à la page 4279 (v.a.) du *hansard* de l'an dernier que le premier ministre a dit:

Il est dans l'intérêt du Canada de ne pas limiter le chiffre des dépenses qui pourront être nécessaires, soit pour les secours directs ou autres, parce qu'autrement les gens seraient portés à croire que c'est un fonds dans lequel tout le monde peut puiser sans travailler...

Le premier ministre exposait là les raisons qui devraient nous induire à lui donner un blanc-seing. Il disait ensuite:

Voilà la question. Si vous fixez une certaine somme, je le répète, vous provoquez précisément ce que nous désirons éviter.

Plus tard, répondant au chef de l'opposition, le premier ministre disait:

Si j'étais moins persuadé du bien-fondé des objections qu'expriment nos honorables amis touchant la contravention au principe général je ne m'exprimerais pas de la sorte. Mais puisque nous imputons toujours des dépenses de ce genre sur le fonds du revenu consolidé, comme cela s'est fait dans les affaires signalées hier soir par l'honorable ministre de la Justice; et puisque depuis la Confédération le Parlement reconnaît franchement la possibilité que surgisse une situation dépassant la portée des règlements ordinaires, à preuve notre loi nationale des finances...

Et ainsi de suite. Voici le dernier paragraphe:

Je n'en suis arrivé là que parce que je suis convaincu que ma ligne de conduite est dictée par l'intérêt public. Rien, toutefois, n'empêche que la date ne soit fixée au 1er jour de mars, ce qui va assurer la convocation des Chambres au moins à une date assez antérieure à celle-là pour que le Parlement puisse voter tous autres derniers jugés nécessaires dans les circonstances.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que, si les honorables députés de la gauche ont consenti ou aidé à faire adopter cette mesure, ils l'ont fait parce qu'on leur a assuré qu'on présenterait une loi le premier mars et qu'on fournirait aux honorables députés l'occasion de discuter la chose. Pour moi, les fonctions les plus importantes du Parlement sont le contrôle des impôts et des dépenses. Si on nous enlève ce contrôle, on nous prive de presque tous nos droits importants. Les conseils municipaux, les gouvernements des provinces et du Dominion savent que le contrôle des impôts et des dépenses est une chose très importante. La proposition qui nous est soumise nous demande virtuellement d'abandonner à l'Exécutif tous les pouvoirs du Parlement en ce qui concerne le contrôle des dépenses. Pour ma part, je suis disposé à voter une certaine somme et je n'ai entendu aucun argument ca-

pable de me convaincre qu'il n'y a pas lieu d'insérer un article dans les crédits supplémentaires ou de présenter un projet de loi comportant la dépense d'une certaine somme spécifiée. Le premier ministre doit avoir certaines raisons pour ne pas avoir agi de la sorte.

A la session spéciale de 1930, quand on nous a demandé de voter 20 millions, on nous a dit que, si nous ne laissons pas passer rapidement cette mesure, nous retarderions la conférence impériale. L'an dernier, c'est à la fin de la session qu'on nous a présenté la loi du chômage, et l'on nous a dit qu'il fallait adopter cette loi sans tarder parce que le Parlement était sur le point de proroger. C'est pour ces raisons que je ne puis approuver la proposition qui nous est soumise. Puis une prolongation du blanc-seing ne me paraît pas devoir remédier à la situation dans les provinces et les municipalités; celles-ci ont projeté des travaux dont elles attendent l'approbation depuis deux mois ou six semaines. Je suis convaincu que ce blanc-seing ne remédiera pas à la situation.

Il me semble qu'on veut temporiser. Si, comme l'a dit l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion), et avec raison, selon moi, la situation est aujourd'hui pire qu'auparavant et qu'elle ne l'était même durant la dernière guerre, le Parlement devrait être appelé à examiner une méthode susceptible d'être adoptée. Au risque de subir les railleries des honorables députés de la droite, je vais offrir quelques conseils, convaincu que nous sommes en face d'une situation sans précédent. Personne ne saurait en voir la fin. Il faudrait coordonner les ressources nationales et le Gouvernement devrait aviser à établir la mobilisation de la richesse. La question a été à l'étude pendant la guerre et je regrette que la chose ne se soit pas réalisée. A mon humble avis, s'il y avait eu alors la mobilisation de la richesse, le fardeau de nos dettes ne serait pas si lourd, aujourd'hui. L'assurance contre le chômage n'est pas une panacée, je le sais, mais le Gouvernement devrait quand même étudier le projet à fond, attendu qu'il semble concentrer toutes ses énergies sur le développement de l'industrie manufacturière.

Une réglementation des taux d'intérêt, au moins jusqu'à un certain point, s'impose. De l'une des municipalités du comté que j'ai l'honneur de représenter, je reçois avis que, pas plus tard que la semaine dernière, le taux de l'intérêt a augmenté de 6 à 6½ p. 100. La banque attribue la hausse à l'attitude du gouvernement de la Colombie-Anglaise qui a lancé un emprunt à 6 p. 100. Pour ce motif, la banque élève le taux de l'intérêt à 6½ p. 100. Cette anomalie appelle une intervention: tandis que